
Projet de délibération n° DEL-11-084

Plan vélo 2011 - 2020

Exposé

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de rééquilibrage des modes de déplacements au profit des transports en commun et des modes de déplacement actifs, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse s'est engagée sur quatre objectifs majeurs en matière de développement de la pratique du vélo :

- résorber les discontinuités cyclables via la mise en œuvre de la programmation des itinéraires verts et cyclables ;
- déployer un stationnement vélo facilité, sécurisé et peu onéreux pour l'utilisateur ;
- développer des services vélos (location moyenne ou longue durée, ateliers de réparation, points d'informations,...) et des actions d'accompagnement de la pratique ;
- développer l'intermodalité avec les transports en commun.

Depuis l'année 2008 et jusqu'à ce jour, 56 km d'infrastructures cyclables ont été créés ou mis aux normes, auxquelles il faut ajouter la poursuite du jalonnement du réseau vert (220 km jalonnés aujourd'hui, 300 à terme en 2012).

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse a par ailleurs engagé les démarches suivantes :

- la création en juillet 2009 d'une instance de concertation : le « Groupe de Travail Vélo » regroupant les élus des 25 communes et les services du Grand Toulouse ;
- le lancement de 6 études : les Chartes Techniques « zones 30 », « zones de rencontre », « aires piétonnes », « développement de services vélos », « charte des aménagements cyclables » et « jalonnement des itinéraires cyclables » ;
- la signature de conventions d'objectifs avec l'Association Vélo, la Maison du Vélo, Mondovélo et l'Organisation des Bus Cyclistes, visant à développer plusieurs actions en faveur du vélo (recensement des points durs, location longue durée, vélo-école, événements, marquage antivol, lignes de bus cyclistes...) avec attribution de subventions (plus de 85.000 € entre 2008 et 2010 et 208 000 € en 2011).

Il est proposé d'engager pour la période 2011 – 2020 un Plan Vélo avec 2 premières actions fortes :

1-Résorber les discontinuités et mettre aux normes les aménagements sur les axes cyclables structurants

Une logique d'axe avec des voies cyclables continues, sécurisées, lisibles et confortables est privilégiée, induisant nécessairement une nouvelle répartition de l'espace au profit des mobilités alternatives à l'automobile.

Les études engagées par les services tiendront compte, au-delà des préconisations techniques nationales, de la Charte des Aménagements du Grand Toulouse (diffusion prévue au 2^{ème} semestre 2011).

La mise en œuvre des résorptions des discontinuités et des mises aux normes des aménagements débutera en priorité sur les axes structurants suivants :

a) 4 axes prioritaires

- Axe Faubourg Bonnefoy – route d'Albi – route de Toulouse
- Axe Avenue de Muret – route de Seysses
- Axe Grande rue St Michel – URSS – Jules Julien – route de Narbonne
- Berges de la Garonne, entre le plan du port à Blagnac et le Cancéropôle

Le traitement de ces 4 axes sera priorisé dans la programmation cyclable. Dans le cas où les études révéleraient des points bloquants, des solutions alternatives provisoires seront recherchées.

b) autres axes majeurs

Le développement des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine sera poursuivi. Pour exemple, le traitement des berges de l'Hers, des berges de l'Aussonnelle, du « circulaire » autour de la zone aéroportuaire et aéronautique ou encore de la route de St Simon seront étudiés en priorité.

2- Développer un panel de services vélos

Les services vélos correspondent au panel d'équipements et d'actions en direction des actuels ou futurs cyclistes pour encourager et conforter leurs déplacements, faciliter et sécuriser le stationnement de leur vélo.

Une étude a été conduite en 2010 dans l'objectif d'engager entre 2011 et 2014 plusieurs actions, telles que l'aménagement d'une vélostation en gare Matabiau (parc de stationnement vélo sécurisé, système de location de vélo performant, divers services), le développement de services vélos aux stations importantes des transports en commun (stationnement vélo sécurisé, location de vélo) ou encore le lancement d'un plan de communication en faveur du vélo.

Pour la réalisation de ces 2 actions fortes : consentir un effort budgétaire sans précédent

Entre 2007 et 2010, la politique cyclable du Grand Toulouse a connu une revalorisation budgétaire de 185 % passant de 2,35 M € en 2007 à 6,7 M € en 2010.

Cette revalorisation budgétaire spécifique est complétée par les volets cyclables qui sont systématiquement intégrés dans les opérations structurantes de voirie lorsque les études ont montré leur faisabilité, estimé à 4M€ / an.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) en cours de validation prévoit de consacrer sur le territoire du Grand Toulouse un montant moyen de 11 M€ / an, répartis comme suit :

- 10,5 M€ / an pour les infrastructures cyclables et les services vélos autres que la location ;
- 0,5 M€ / an pour les services vélos autres que les Vélôtoulouse.

Pour ce qui relève des services vélos, il est proposé de prioriser le budget à raison de 1M€ / an pendant les 4 premières années.

L'effort financier du Grand Toulouse sera donc conforme aux engagements du PDU.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Déplacements du 12 avril 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique

De consacrer un montant annuel moyen de 11 M€ / an en faveur de la mise en œuvre du Plan Vélo 2011 – 2020.